

Procès-verbal du Conseil général

N° 12 - 39^e législature, 2024-2028

Date et heure : 1^{er} avril 2026 à 20h

Lieu : Aula du collège des Corneilles

Présidence : M. Michel Sansonnens (PS), président

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 10 février 2026 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. En remplacement de M. Michel Robyr, démissionnaire, nomination d'un membre :
 - a) à la Commission de la culture, des loisirs et des sports ;
 - b) à la Commission des travaux publics et de l'environnement ;
6. Demande de crédit budgétaire annuel de 13'500 fr., en réponse à la motion interpartis « Installation de deux véhicules en autopartage de type Mobility » et proposition de classement de ladite motion ;
7. Demande de crédit budgétaire annuel de 50'000 fr. pour financer la prise en charge d'une part du déficit de l'association Le Carcoie farceur ;
8. Informations du Conseil communal ;
9. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

M. Michel Sansonnens (PS), président (arborant un masque de Kim Jong-un) : « Camarades du Conseil général, très chers gardiens intransigeants de la ligne communale, membres irréprochables et idéologiquement impeccables du Conseil communal, cher administrateur dont la diligence inspire à tous un total respect, sentinelles vigilantes de la presse progressiste, habitants de Cortaillod, témoins privilégiés de cet instant historique où la démocratie locale continue son long combat contre l'obscurantisme du statu quo. En ce 1^{er} avril 2026, jour où le calendrier nous fait un clin d'œil ironique et nous invite à ne pas toujours nous prendre trop au sérieux, nous nous réunissons néanmoins avec toute la solennité révolutionnaire requise – et juste ce qu'il faut de recul dialectique pour apprécier la portée réelle de nos délibérations.

Car il est bien connu, chers camarades, que chacune de nos décisions trace une ligne droite et incontournable vers le progrès communal – cette ligne que nous suivons avec une discipline exemplaire, forgée dans des luttes passées et les commissions interminables. Que chacun s'exprime donc avec la gravité attendue du militant, l'assurance nécessaire du porteur de projet collectif, et, si possible, la conscience discrète que même les certitudes les mieux alignées gagnent parfois à être regardées de côté, à condition que ce soit du bon côté.

Je vous salue toutes et tous – collègues de combat, autorités locales, administration fidèle, presse engagée et public conscient – dont la présence confère à cette séance un éclat que nul procès-verbal, même s'il était rédigé en langage inclusif, ne saurait totalement capturer.

Sur ce, avec une autorité aussi incontestable que légèrement souriante, et forte de notre mandat populaire, je déclare la séance ouverte. Je passe la parole au camarade secrétaire pour l'appel nominal. Je vous remercie. »

L'appel fait constater la présence des 39 membres suivants :

- | | |
|--------------------------------------|--|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 21. Landino Debora (PLR) |
| 2. Arias José (Vert-e-s) | 22. Mamin Vincent (PLR) – suppléant |
| 3. Billant Michel (PLR) | 23. Matile Etienne (PLR) |
| 4. Bornand Alexandre (Vert-e-s) | 24. Meister Yves-Alain (PLR) |
| 5. Brunko Pascal (PS) | 25. Mettill Michael (PS) |
| 6. Cavaleri Vincent (Vert-e-s) | 26. Monnier Damien (Vert-e-s) |
| 7. Ducommun Jean-Patrick (PLR) | 27. Nicole Dylan (PS) |
| 8. Duvoisin Odile (PS) | 28. Paz Monica (PS) |
| 9. Enggist Carmen (PS) | 29. Plata Salazar Sonia (PVL) |
| 10. Farinon Yann (PLR) | 30. Robyr Michel (PLR) |
| 11. Favre Jean-Philippe (PS) | 31. Rochat Lionel (Vert-e-s) |
| 12. Fornachon Brigitte (PS) | 32. Rodriguez Cavaleri Silvia (Vert-e-s) |
| 13. Haggenjos Laure (Vert-e-s) | 33. Sansonnens Michel (PS) |
| 14. Garcia Ylana (PS) | 34. Schwendimann Marc (PS) |
| 15. Gilis Lysiane (PLR) – suppléante | 35. Squitieri Christine (PLR) – suppléante |
| 16. Hauert Stéphane (PLR) | 36. Tigani Antonio (PVL) |
| 17. Hosner Jürg (PLR) | 37. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 18. Huelin Bertrand (PLR) | 38. Zesiger Thierry (Vert-e-s) |
| 19. Jeanneret Michel (PLR) | 39. Zumsteg Philippe (PLR) |
| 20. Jucker Quentin (PLR) | |

Excusé-e-s :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| 1. Doehler Lorjen (Vert-e-s) | 4. Rüegger Gustavo (PS) |
| 2. Murray-Méthot Marie-Pier (PLR) | 5. Soltermann Celia (PLR) |
| 3. Porret-Weissbrodt Nicole (PLR) | |

Absent-e-s : ---

Siège vacant : ---

En conséquence, la majorité absolue est de 20 et la majorité des 2/3 de 26.

PLR : *parti libéral-radical*
PS : *parti socialiste*

Vert-e-s : *Les Vert-e-s de Cortaillod*
PVL : *parti vert'libéral*

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Straubhaar Anneline (PS), présidente
- Rochat Olivier (Vert-e-s), vice-président
- Collioud Sarah (PS), secrétaire
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Félix Olivier (PLR), membre

2. Correspondance

Correspondance de M. Mauro Placi du 13 février 2026 : La lettre complète intégrale a été distribuée sur les pupitres à chaque conseiller général. Monsieur Le président du Conseil général en donne un résumé :

« Invasion de laurèles sur les sites de la Fabrique Neuve et de la Poissine du Milieu

- Invasion massive du laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), espèce exotique envahissante, dans les zones naturelles protégées de la Fabrique Neuve et de la Poissine du Milieu.
- Contexte : Espèce interdite au niveau fédéral (ODE) et prioritaire pour l'éradication dans le Canton de Neuchâtel, en raison de ses impacts écosystémiques et économiques.

Description du problème :

- Caractéristiques de l'espèce : Arbuste ornemental exotique, persistant, utilisé pour des haies. Croissance rapide, germination à l'ombre, immunité aux ravageurs locaux, feuilles toxiques. Aucune valeur pour la biodiversité indigène (pas d'hôtes pour insectes ou faune locale).
- Modes de propagation : Dissémination par oiseaux (graines dans fruits non taillés) et bouturage via déchets de taille mal évacués (déposés au sol ou en forêt).
- Impacts écologiques : Forme des peuplements denses ("laurisylve"), bloque la lumière, supprime la flore indigène, empêche la régénération forestière, crée des déserts écologiques.

Situation actuelle à Cortaillod :

- Zones affectées : Forêts humides riveraines de la Fabrique Neuve (zone protégée au PAL pour sa diversité floristique/faunistique) et Poissine du Milieu. Biotopes rares, abritant batraciens (sonneur à ventre jaune), oiseaux (pic noir, épeiche, etc.), coléoptères (lucane cerf-volant, espèce protégée), et flore fragile.
- État des lieux : Inventaire partiel sur infoflora.ch révèle des centaines de spécimens (adultes, jeunes plants, plantules). Exemple : 40 pousses arrachées sur 4 m². Invasion croissante, non exhaustive. Carte jointe montre l'ampleur.
- Origines : Grands spécimens non taillés sur propriétés privées voisines (parcelles 3869, 6473, 4591, etc.), produisant des milliers de graines annuellement. PS : Problème similaire à Chanéaz et parcelles 5289, 4729-4730.
- Actions personnelles de l'auteur : Arrachage manuel de jeunes plants (5-60 par promenade), mais insuffisant pour les grands spécimens (besoin de méthodes mécaniques).

Solutions proposées :

- Actions urgentes : Arrachage professionnel des spécimens sauvages en forêt (plus l'infestation est ancienne, plus elle est coûteuse).
- Mesures préventives : Campagne de sensibilisation ; directive communale obligeant les propriétaires à tailler les inflorescences avant fructification et à évacuer correctement les déchets (déchetterie, non compostage/forêt). Intervention communale aux frais du propriétaire si non-respect (comme pour haies non entretenues).
- Incitations : Encourager le remplacement par essences indigènes, avec subventions possibles (exemples : cantons de Vaud et Jura).
- Annexes : Recommandations d'InfoFlora (2024) pour l'élimination ; photos de la zone naturelle montrant l'invasion (jeunes pousses, massifs denses en forêt).

Conclusion :

Sans intervention politique et citoyenne, ces écosystèmes uniques risquent une dégradation irréversible. L'auteur appelle à une réponse et action rapide de la Commune pour protéger le patrimoine naturel. »

Correspondance de M. Michel Robyr du 16 février 2026 :

« Ma démission du Conseil général - transmise par courriel. Monsieur le président, je vous sou mets par cette lettre ma démission du Conseil général de la Commune de Cortaillod à l'issue du Conseil général du 1er avril 2026.

Mon engagement politique au sein de notre Commune a débuté en 2012 par mon entrée au Conseil général. Mon activité m'a permis de me rendre disponible dans diverses commissions telles que celles des travaux publics et de l'environnement, financière, PAL, culture, loisirs et sports, viticole et durabilité. J'ai pu également siéger au sein du Cercle Scolaire Régional les Cerisiers successivement pendant 2 ans en tant que membre du Conseil intercommunal et 6 ans au sein du Comité scolaire. Cette dernière activité m'a donné l'opportunité d'être membre du comité de pilotage (COPIL) pour représenter les intérêts de ce syndicat lors de la réalisation de l'assainissement énergétique des bâtiments, de la création de deux salles de conférences, de l'aménagement d'extérieurs ombragés et de la transformation de nouveaux locaux administratifs fonctionnels. Ces travaux touchent à leur fin avec la satisfaction de tous, par la qualité mais aussi au bouclement sans dépassement des quatre crédits d'un montant de quelque 13 millions de francs au total.

Mon investissement politique m'a permis également d'être chef de groupe durant une législature, d'être membre du comité de mon parti pendant 10 ans et d'avoir eu la chance d'être député au Grand Conseil durant 4 ans.

Mon dernier engagement pour mon parti a été de me rendre disponible pour le Conseil communal. Si je peux dire que j'ai vécu un échec, je suis aussi redevant des 23 coups de crayons qui m'ont permis de prendre un virage professionnel qui me donne aujourd'hui de belles satisfactions.

Aujourd'hui, je suis convaincu que mon investissement politique m'a permis de vivre beaucoup de débats ou de réussites dans mes engagements. Cependant je me sens fatigué de ce monde politique tout en me sentant l'énergie pour me rendre disponible dans un engagement public qui se veut associatif.

Je remercie l'ensemble des autorités et personnes de tous bords politiques qui ont enrichi ma position et qui m'ont permis d'exposer mes points de vue de manière ouverte et consensuelle au sein de notre Conseil général.

Je sens que le moment est maintenant venu de me retirer, alors merci à tous, Au revoir et Vive Cortaillod. Michel Robyr ».

Correspondance de l'Association Petit-Cortaillod du 29 mars 2026 : A l'attention du Conseil général
Objet : « Projet d'aménagement de la place du Petit-Cortaillod - Synthèse des remarques des membres de l'APC.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général, dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Petit-Cortaillod, l'Association du Petit-Cortaillod (APC) a organisé le 9 mars une séance d'information, suivie d'une consultation de ses membres par une enquête écrite.

Cette démarche a permis de recueillir de nombreuses remarques, provenant à la fois des habitants, des commerçants et des acteurs du quartier, directement concernés par les aménagements envisagés.

Les retours obtenus sont à la fois nombreux, cohérents et convergents. Ils traduisent un intérêt très fort pour ce projet, ainsi qu'une réelle volonté de contribuer de manière constructive à son évolution. Plusieurs points ressortent de manière particulièrement marquée :

- la question du stationnement, en particulier pour les habitants ;
- le maintien d'une circulation adaptée aux usages existants ;
- la nécessité de préserver un accès fonctionnel aux commerces, au port, à l'hôtel et aux activités du secteur ;
- ainsi que certaines interrogations concernant la cohérence globale de l'aménagement.

Les acteurs économiques du quartier ont également exprimé de manière très claire l'importance de maintenir des conditions d'exploitation adaptées, tant pendant les travaux qu'à terme. La synthèse détaillée des remarques, ainsi que leur compilation, ont été transmises au Conseil communal et peuvent bien entendu être partagées.

Ces retours s'appuient sur une connaissance directe du terrain, des usages quotidiens et des contraintes spécifiques du site. De manière générale, les personnes concernées partagent un attachement fort à la qualité de vie du Petit-Cortailod et à son fonctionnement. Dans cet esprit, nous souhaitons souligner un point essentiel : les habitants, les commerçants et les associations du quartier souhaitent pouvoir être associés au plus près aux réflexions et aux différentes étapes du projet. Cette attente s'inscrit dans une volonté de collaboration positive, afin de contribuer à un projet équilibré, cohérent et pleinement adapté aux réalités du terrain. L'Association du Petit-Cortailod se tient à disposition pour participer à ce dialogue. Derrière ce projet, il y a un lieu de vie, avec des habitants, des activités et des usages quotidiens qu'il est essentiel d'intégrer dans la réflexion.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de notre considération. Pour le comité : Lionel Zimmer, Président Association du Petit-Cortailod (APC) »

3. Procès-verbal de la séance du 10 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 est adopté par 35 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

M. Olivier Félix (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je profite de la lecture des lettres pour donner quelques informations complémentaires sur ces deux dossiers évoqués.

Concernant le projet du Petit-Cortailod, nous avons attribué un mandat à un bureau spécialisé dans les questions de mobilité et de transport. L'étude qui a été demandée par le Conseil général va porter sur les questions de trafic, d'accès, de parking et plus généralement de mobilité au Petit-Cortailod. Des comptages seront effectués durant un week-end de forte affluence. Nous devrions ainsi avoir les éléments qui permettront de répondre aux points soulevés par l'Association du Petit-Cortailod. Concernant cette association, nous tenons à mentionner que le Conseil communal a déjà eu une séance avec son comité. Nous avons ainsi pu lui expliquer quelles étaient les grandes lignes du projet en nous basant sur les éléments du rapport à la motion accepté par votre Conseil le 2 octobre dernier. Nous ne manquerons pas de tenir informés les membres de l'APC quand les différents éléments relatifs à l'aménagement de la place seront réunis. Ce ne sera pas avant cet automne, car les différentes études prennent du temps et les travaux ne sont pas prévus avant l'automne 2027.

Concernant la lettre sur la laurelle ou le laurier-cerise, nous avons également déjà eu une rencontre avec son auteur, M. Placi. La problématique est réelle et j'ai pu constater le développement non contrôlé de cette espèce invasive dans certaines propriétés au bord du lac. Mon expérience professionnelle me permet de vous affirmer que la lutte contre les espèces invasives est très difficile. Renouée du japon, mouche drosophile, hanneton japonais ou frelon asiatique sont autant d'exemples qui montrent combien il est difficile d'agir lorsqu'une espèce invasive est établie. Dans le cas du laurier-cerise, une mesure simple permet de limiter sa propagation. Il s'agit de tailler les haies avant leur floraison et d'empêcher ainsi la diffusion de graines dans la nature proche. Au niveau du Conseil communal, nous envisageons actuellement deux mesures. La première sera une information de la population sur la problématique et la deuxième une élimination des laurelles situées sur des terrains communaux. »

5. En remplacement de M. Michel Robyr, démissionnaire, nomination d'un membre :

a) à la Commission de la culture, des loisirs et des sports

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical ; « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je profite de l'occasion pour remercier l'engagement de Michel Robyr au sein de la politique communale et cantonale au travers des groupes PLR. Michel s'est toujours engagé avec sérieux et compétence dans les différents dossiers qu'il a eus à traiter. La rénovation du collège des Cerisiers fut l'un des derniers grands projets dans lesquels Michel s'est investi sans compter et le résultat est à la hauteur de son engagement. Merci Michel pour toutes ces années où tu as donné de ton temps, de tes réflexions dans le Conseil général, dans les différentes commissions et syndicats, au Grand Conseil, dans le comité de notre parti et comme chef de groupe. Et merci pour les bons moments passés. Je te souhaite, au nom du PLR, beaucoup de plaisir dans tes nouveaux engagements toujours tournés vers les autres.

Le PLR propose M. Luigi Foresti pour la Commission de la culture, des loisirs et des sports. »

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Luigi Foresti est élu tacitement.

b) à la Commission des travaux publics et de l'environnement

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Yves-Alain Meister.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Yves-Alain Meister est élu tacitement.

6. Demande de crédit budgétaire annuel de 13'500 fr., en réponse à la motion interpartis « Installation de deux véhicules en autopartage de type Mobility » et proposition de classement de ladite motion

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Jean-Philippe Favre (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la Commission travaux publics environnement s'est penchée avec attention sur le rapport dont il est question et dont vous connaissez toutes et tous le contenu.

Si les discussions furent animées et les avis parfois contradictoires, elle a été sensible aux arguments présentés par le Conseil communal.

Les statistiques d'utilisation seront régulièrement mises à disposition par Mobility, ce qui permettra de prendre des décisions rapides, par exemple en vue du développement de l'offre sur le territoire de la Commune. La Commission a sollicité de disposer de retours réguliers de la part du Conseil communal à ce sujet et cela a été promis.

Après s'être assurée qu'une promotion soigneuse serait effectuée auprès de la population, une majorité de la Commission s'est finalement rangée derrière la prudence de l'Exécutif. Elle a donc accepté le rapport et le classement de la motion et vous propose d'en faire de même. »

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, voici les points à retenir de la séance de la Commission financière du 11 mars 2026. Le Conseil communal propose dans un premier temps de prendre un véhicule thermique. Le choix d'un véhicule électrique est débattu, car cela nécessiterait la pose d'une borne électrique et le coût de ce véhicule serait supérieur à une version thermique. L'utilisation d'un véhicule thermique est aussi recommandée par Mobility pour un premier véhicule. Le choix d'un véhicule thermique permet aussi de déplacer facilement l'emplacement initial sans travaux conséquents. Il est relevé que c'est judicieux et prudent de faire une première expérience avec un seul véhicule. La question d'un deuxième véhicule a été abordée. Si l'on devait le faire plus tard, il s'agirait de le prévoir dans le budget sans devoir repasser un crédit auprès du Conseil général. Sur la base de ces points, les membres de la Commission acceptent la demande de crédit par 4 voix et 3 abstentions. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. José Arias (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, je tiens tout d'abord à remercier le Conseil communal pour la réponse à la motion. Nous allons déposer un amendement concernant cet arrêté. Cet amendement consiste en la modification du titre "Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit budgétaire annuel de 27'000 fr. pour financer la redevance de mise à disposition de deux véhicules en autopartage « Mobility ». Pour ceci, il y a une modification d'articles :

Article premier : Un crédit budgétaire annuel de 27'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la redevance de mise à disposition de deux véhicules en autopartage "Mobility".

Article 2 : La charge sera comptabilisée au compte d'exploitation no. 31300.00 "Prestations de services de tiers", du chapitre 62300 "Trafic régional et d'agglomération" et neutralisée par un prélèvement au "Fonds pour redevance à vocation énergétique", compte no. 2910601 du bilan.

Pourquoi a-t-on décidé de déposer cet amendement ? D'abord, deux véhicules au lieu d'un. La motion demandait deux véhicules. Je comprends la démarche prudente du Conseil communal afin de limiter les potentiels coûts pour la Commune en proposant uniquement un véhicule, mais cela signifie qu'il faut faire un choix entre le bas et le haut du village. La proposition de mettre un véhicule en haut est louable, car le bassin de population est plus grand et il y a une meilleure connexion avec le réseau des transports publics. Nous sommes convaincus qu'un véhicule dans le bas rendrait plus service, car justement le réseau de transport public est moins dense et qu'il y a moins de service à disposition. On pense aussi que dans le bas, par exemple en termes d'offres touristiques pour le camping ou l'hôtel, ça aurait aussi une valeur ajoutée.

Si j'essaye de me projeter. Quelqu'un qui habite dans le bas qui veut utiliser un véhicule Mobility va marcher depuis chez lui jusqu'au premier arrêt de bus disponible, prendre le bus jusqu'à Cort'Agora, ensuite le véhicule, faire ses courses, va acheter une super commode chez Micasa. Il revient, il se gare devant chez lui, sort la commode. Ensuite, il va déposer le véhicule, prendre le bus pour descendre et remarcher enfin jusqu'à son domicile. Effectivement, il y a une faible attractivité pour ce type de service. Nous pensons qu'il y a le potentiel pour deux emplacements dans la Commune.

Evidemment, deux emplacements, c'est augmenter la demande de crédit par deux. Cela implique une exposition de la Commune à une potentielle perte de 54'000 fr. sur deux ans si personne n'utilise les véhicules Mobility mis à disposition. Bien que cela semble peu probable d'avoir 0 % d'utilisation, il ne faut pas se voiler la face et il faut admettre qu'en deux ans, il y aura très probablement une perte plutôt qu'un bénéfice par rapport à la mise en place de ce service. Cela représente une charge supplémentaire sur le budget de la commune, déjà serré.

Afin de limiter l'impact financier, nous proposons d'utiliser le fond pour redevance à vocation énergétique. Actuellement, ce fonds est utilisé pour subventionner l'installation de bornes de recharge partagées et les installations photovoltaïques sur la Commune. Il est alimenté par la moitié d'une taxe de 0,5 cts/kWh que tous les habitants paient sur leur facture d'électricité.

Malheureusement actuellement, ce sont principalement les propriétaires qui bénéficient de ces subventions alors que tout le monde la paye. Ici, on aurait la possibilité de faire bénéficier l'ensemble de la population du haut et du bas de ce budget.

Au 31 décembre 2024, le fonds était doté de 203'098.55 fr. Les revenus et dépenses sont relativement équilibrés ces dernières années. Avec la baisse de l'attractivité des installations photovoltaïques et l'augmentation constante de la consommation électrique (PAC, mobilité électrique), sans boule de cristal, nous pensons qu'il devrait y avoir une tendance à la hausse plutôt qu'à la baisse ces prochaines années. Il y a un fonds de 100'000 fr. qui dort sur un compte et c'est l'occasion d'en faire bon usage.

Nous pensons donc que la Commune a les moyens de proposer un service d'autopartage pour deux véhicules, pour le haut et pour le bas.

Sur mon utilisation personnelle du véhicule : en 2005, ma première Mobility, parce que je voulais aller à un concert de REM à Genève. Je ne pouvais pas rentrer en train. J'ai trouvé quelques amis pour remplir la voiture. On est descendu à Genève, on est allé voir le concert. Pas besoin d'avoir des bagnoles, pas besoin d'en emprunter. On s'en est bien sorti. A cette époque-là, il y avait des Fiat Panda M-Budget Mobility. Une fois, pour aller à Lausanne, j'ai pris un Renault Megane Cabrio, voiture décapotable. Voilà pour mon expérience personnelle.

On peut imaginer par exemple des grands-parents qui veulent partir au Creux-du-Van avec leurs petits-enfants, ils peuvent prendre la Mobility. Pour une famille qui a deux voitures et que la deuxième est utilisée de manière sporadique, un véhicule en autopartage permettrait de se débarrasser du deuxième véhicule.

Il n'y a pas de réduction des émissions directes, car finalement les gens continuent à faire la même quantité de trajets, mais une réduction de l'énergie grise grâce à la réduction du parc de véhicules. Et surtout un allègement du budget des utilisateurs qui vont pouvoir faire des économies en se passant d'une voiture pour des trajets occasionnels. Pour toutes ces raisons, les Verts et les Verts-libéraux vous invitent à accepter cet amendement. Merci de m'avoir écouté. »

Mme Monica Paz (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 25 mars dernier, le groupe socialiste a débattu de la réponse du Conseil communal qui propose, dans un premier temps, l'installation d'un seul véhicule afin d'en évaluer l'utilisation ainsi que les coûts effectifs. Le groupe socialiste reconnaît la pertinence de cette approche. Cependant, le choix de l'emplacement retenu n'a pas fait l'unanimité au sein du groupe. En effet, certains membres ont exprimé le sentiment que le haut du village est, une fois de plus, favorisé au détriment du bas. Il se pourrait que la Commune de Boudry envisage, à terme, la possibilité d'installer un véhicule Mobility au parking TransN d'Areuse. Malgré cette éventualité, notre Commune ne doit pas être dépendante d'une décision de Boudry pour justifier l'emplacement du véhicule de Cortaillod.

Au terme des discussions, le groupe socialiste a décidé, à la majorité, d'accepter le rapport du Conseil communal. »

M. Quentin Jucker (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la voiture personnelle a un impact considérable sur la société, et pas seulement sur son bilan carbone. J'en veux pour preuve le nombre de débats que nous pouvons avoir sur les places de stationnement. Et pourtant, personne ne veut s'en séparer. La voiture reste un gage de liberté et, pour une majorité, il est impensable de vivre sans. Il n'y a qu'à voir le nombre de personnes qui exigent haut et fort des mesures radicales contre le réchauffement climatique, mais qui, elles-mêmes, continuent de rouler.

Pour le groupe libéral-radical, c'est clair : si nous voulons lutter contre le changement climatique, cela doit se faire avec la population, et non contre elle. Mobility propose une solution pratique, à mi-chemin entre les transports publics et la voiture personnelle. Bref, un complément à l'offre des transports à moindre coût et sans impact sur la liberté personnelle. Nous soutiendrons donc la demande de crédit.

Nous saluons la volonté du Conseil communal de commencer par un véhicule thermique, une décision qui permet de limiter les risques pour la phase de test, avec une qualité de service maintenu et un impact environnemental négligeable. Sur le plan financier, nous estimons que l'argent investi aura, à moindre coût, un impact social et écologique bien plus important qu'un financement généralisé des abonnements, y compris pour les ménages les plus aisés, comme cela a été décidé par ce Conseil général. Le groupe libéral-radical soutiendra donc le classement de la motion. »

M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'interviens ici à titre personnel. L'amendement qui nous est soumis propose de mettre à disposition un deuxième véhicule Mobility. Je souhaite expliquer pourquoi je ne peux pas soutenir cette proposition.

La demande faite au Conseil communal était de réaliser une étude pour mettre deux véhicules à disposition. Sa réponse a été apportée au travers d'une proposition de mettre à disposition un seul véhicule de type thermique. Ce choix n'est pas arbitraire : il relève d'une mesure de prudence, afin d'observer d'abord le taux réel d'utilisation, d'évaluer les besoins effectifs et d'éviter d'engager des dépenses récurrentes sans recul suffisant. Rien n'empêchera le Conseil communal de déployer d'autres véhicules dans un proche avenir si l'utilisation de ce premier véhicule s'avère être au rendez-vous. Le montant de l'engagement financier reste dans son domaine de compétence et pourra être inscrit dans un futur budget 2027 ou 2028, si les comptes le permettent.

L'idée de mettre un deuxième véhicule en place semble répondre à un besoin de desservir le haut et le bas du village. Une double réussite ou un double échec. En faisant l'acquisition d'un seul véhicule et en le localisant en haut ou en bas, s'il n'arrive pas à atteindre un taux d'utilisation satisfaisant au bout de quelques mois, il sera toujours possible de le relocaliser à l'autre position et observer le résultat. Si son utilisation est à l'objectif, alors le Conseil communal pourra décider d'en ajouter un deuxième à l'autre emplacement, pas besoin de cette motion.

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte où le budget voté en 2026 est annoncé déficitaire et où l'environnement économique reste très incertain. Même si le montant en jeu n'est pas, en soi, déterminant dans l'équilibre global du budget, c'est l'approche qui pose problème. Accorder un deuxième véhicule avant même d'avoir analysé l'usage du premier reviendrait à s'écarter de la ligne de gestion responsable que nous nous sommes fixée. Ce n'est pas une question de refuser un service utile ; c'est une question de méthode, de rigueur et de respect du principe de proportionnalité dans la dépense publique. Ça veut dire qu'elle doit être engagée si elle correspond à un besoin démontré. Multiplier les petites dépenses non justifiées finit par fragiliser le système budgétaire. Quel que soit leur mode de financement, ça reste des dépenses.

C'est pour toutes ces raisons que nous devons accepter la proposition du Conseil communal, qui répond tout à fait à la motion, et je vous invite à refuser cet amendement. Je vous remercie. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, il est vrai qu'on pourrait se dire : on fait en haut et on observe. Nous sommes totalement convaincus que les besoins ne sont vraiment pas les mêmes. Alors que fait-on ? On regarde en haut, ça fonctionne, on en met en bas. On regarde en haut, si cela ne fonctionne pas, on met en bas. Donc, je me suis dit pourquoi ne pas directement essayer les deux ? Cela ne veut pas dire qu'on fait pendant 10 ans avec ce mode de fonctionnement. C'est justement l'idée. L'argent qui est actuellement dormant, qui a été mis par les contribuables et qui n'est pas utilisé, c'est une façon de permettre de faire des essais tranquillement, sans que cela ait une influence sur le budget de la Commune et, après, d'analyser les choses, de voir comment ça va. De toute façon, on n'aura jamais une perte autant grande parce que cela sera forcément utilisé. D'où notre raisonnement : on est convaincus qu'on n'arrivera pas à faire l'analyse d'un véhicule en haut et de savoir si ça va fonctionner en bas, On pense qu'il faut essayer les deux et après analyser directement quels sont les avantages, les désavantages et après on pourra avoir les mesures nécessaires selon les chiffres nets. »

M. Yves-Alain Meister (PLR) : « Monsieur le président, j'aimerais encore porter à la connaissance de l'assemblée quelque chose qui n'a pas été évoqué lors des prises de parole précédentes. J'ai participé à la Commission des travaux publics et de l'environnement ; une discussion s'est effectivement engagée sur le fait que le Conseil communal ne propose qu'un seul véhicule. Par conséquent, un commissaire s'est interrogé et a proposé de déposer un amendement par la Commission pour l'installation de deux véhicules. Il n'a pas été suivi du tout par l'ensemble des autres commissaires. »

Mme Odile Duvoisin (PS) : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, à titre personnel, je soutiendrai l'amendement des Verts pour une raison qui me paraît importante : c'est l'équilibre entre le haut et le bas. Ça fait sourire certaines personnes, mais je trouve que quand on commence à voir que tout se passe en haut et qu'il n'y pas de magasins en bas, qu'il n'y a pas de médecins en bas, etc., c'est un signe. Et ce signe-là, qui n'est pas trop coûteux pour la Commune étant donné que la proposition était de prendre sur un fonds qui est inutilisé et, après deux ans, d'analyser si c'est une nécessité d'en avoir une, deux ou pas. Là, on pourra analyser et mettre dans le budget. Je soutiendrai l'amendement Vert. »

M. Michel Roby (PLR) : « Si je me fie aux statistiques, aucune demande de citoyens n'a été présentée au Conseil général, il faut croire que la nécessité n'est pas là ; mieux vaut une que deux mal utilisées. »

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'interviens également en mon nom personnel, je ne peux que donner raison à M. Michel Billant et pour les mêmes raisons évoquées par lui, je vais voter contre l'amendement des Verts. »

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (Vert-e-s) : "Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je me fie à mes statistiques personnelles en ayant parlé depuis que je suis membre du Conseil général de ce projet Mobility qui dort depuis plusieurs années et je pense avoir une bonne dizaine de personnes qui m'ont dit : mais qu'est-ce que ce serait super d'avoir cela."

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et met au vote l'amendement du parti Les Vert-e-s, lequel est refusé par 22 voix contre 13.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit budgétaire annuel de 13'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la redevance de mise à disposition d'un véhicule en autopartage « Mobility ».

Article 2 : La charge sera comptabilisée au compte d'exploitation n°31300.00 « Prestations de services de tiers », du chapitre 62300 « Trafic régional et d'agglomération ».

Article 3 : La motion interpartis « Installation de deux véhicules en Autopartage de type Mobility », acceptée par le Conseil général le 2 octobre 2025, est classée.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 36 voix contre 1.

7. Demande de crédit budgétaire annuel de 50'000 fr. pour financer la prise en charge d'une part du déficit de l'association Le Carcoie farceur

Au nom de la Commission financière, M. Michel Billant (PLR) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le règlement communal sur les finances autorise l'engagement d'une dépense urgente dépassant les compétences financières du Conseil communal moyennant l'accord préalable de la Commission financière. Une première séance s'est donc tenue le 17 février 2026, suivie d'une seconde le 11 mars 2026.

Ce que l'on peut retenir des échanges : il a été privilégié de procéder avec cette garantie de déficit et non pas de fixer un loyer trop bas qui serait par la suite très difficile à réajuster à la hausse. Le budget 2026 prévoit déjà une augmentation de 106'000 fr. des subventions parascolaires en anticipation de l'ouverture de cette nouvelle structure, dès août 2026. Si le parascolaire n'atteint pas ses objectifs en nombre d'enfants, alors cette subvention ne sera pas pleinement consommée. Le loyer perçu sera d'un montant supérieur à cette garantie. Si elle devait être activée, elle ne péjorerait pas le résultat annuel de la Commune. Les questions posées telles que calcul du loyer, taux de rendement, fonctionnement des subventions, etc. ont toutes reçu des réponses à satisfaction des commissaires.

Finalement, il est précisé que l'article 6 du Règlement communal sur les finances s'applique ici et autorise des mesures d'urgences par le Conseil communal. La Commission a validé à l'unanimité l'octroi d'une garantie financière de 50'000 fr. par année pendant 3 ans. Je vous remercie. »

Monsieur le président du Conseil général ouvre la discussion d'ordre général.

M. Michael Mettille (PS) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, investir dans les structures d'accueil parascolaires : un levier d'égalité et de justice sociale. Dans une société qui se veut équitable, inclusive et moderne, les structures d'accueil parascolaires ne doivent plus être perçues comme un simple service pratique, mais comme un véritable pilier des politiques publiques. Leur développement massif constitue un enjeu central à la fois pour l'égalité professionnelle, la cohésion sociale et le progrès économique.

Un outil concret pour l'égalité entre les femmes et les hommes : aujourd'hui encore, les inégalités professionnelles entre femmes et hommes persistent, notamment en raison de la répartition inégale des responsabilités familiales. Les femmes continuent d'assumer une part disproportionnée du travail éducatif et domestique, ce qui freine leur accès à l'emploi, limite leur taux d'activité et entrave leur progression de carrière.

Les structures d'accueil parascolaires offrent une réponse directe à cette réalité : elles permettent aux mères de maintenir ou d'augmenter leur taux d'activité professionnel. Elles réduisent les interruptions de carrière liées à la parentalité. Elles favorisent l'accès des femmes à des postes à responsabilité, en levant un frein majeur à leur disponibilité. En ce sens, investir dans ces structures, c'est agir concrètement pour l'égalité salariale et professionnelle.

Un investissement social et économique rentable : contrairement à certaines idées reçues, les structures d'accueil parascolaires ne sont pas une charge, mais un investissement rentable pour la collectivité. Elles augmentent la participation au marché du travail, donc les recettes fiscales. Elles réduisent la dépendance aux aides sociales à long terme. Elles soutiennent l'économie en permettant une meilleure mobilisation des compétences disponibles. Chaque franc investi dans ces structures génère des retombées positives, tant sociales qu'économiques.

Un facteur d'équité pour tous les enfants : enfin, les structures parascolaires jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités dès le plus jeune âge. Elles offrent un cadre structurant et stimulant pour les enfants. Elles garantissent un accès à des activités éducatives, culturelles et sociales. Elles soutiennent particulièrement les enfants issus de milieux modestes, pour qui ces espaces sont une opportunité d'épanouissement. Elles contribuent ainsi à une société plus juste, où les chances ne dépendent pas uniquement du contexte familial.

Conclusion : un choix de société et surtout un grand BRAVO. Renforcer les structures d'accueil parascolaires, c'est faire un choix politique clair, celui de l'égalité, de l'émancipation et de la justice sociale. C'est reconnaître que l'égalité entre femmes et hommes ne se décrète pas, mais se construit à travers des politiques publiques ambitieuses. Refuser d'investir dans ces dispositifs, c'est accepter que les inégalités perdurent. À l'inverse, les développer, c'est donner à chacune et chacun les moyens de participer pleinement à la société.

Ainsi, le Parti socialiste de Cortailod va soutenir la demande de crédit soumise au vote, mais surtout nous souhaitons ici remercier et féliciter le Conseil communal, in corpore, pour la réalisation de ce beau projet. »

M. Michel Robyr (PLR) : « Monsieur l'impertinent, Mesdames et Messieurs, le groupe PLR s'est réuni le 25 mars 2026 pour débattre notamment de ce sujet. Nous accepterons en grande majorité le rapport du Conseil communal et accorderons cette couverture de risques qui semble être sans enjeux pour notre Commune et avec enjeux pour le futur prestataire privé.

Notre débat a vécu une bribe de tension lorsque la comparaison du Carcoie Farceur et d'une société privée lambda a été faite. Le débat a été vite clos, car la majorité de notre groupe comprend que les chiffres du besoin de places sont estimés par la Commune alors que les risques de fréquentation sont à prendre par la société privée pressentie pour la gestion de cette nouvelle structure privée. La comparaison n'est pas raison puisque clairement le partage des risques a un sens bien évident.

Le groupe PLR souhaite rappeler qu'à l'ouverture de la structure du Carraz, le débat avait été très vif entre le choix d'une structure privée soutenue par la majorité de droite d'autrefois et une structure communale soutenue par la gauche majoritaire aujourd'hui. Notre groupe souhaite souligner que le débat est aujourd'hui orienté uniquement sur une structure privée alors que la majorité tant du législatif que de l'exécutif est à gauche. Nous voulons remercier les autorités de cette gauche majoritaire d'avoir eu le courage d'encourager la continuité privée au dépend de l'idéologie. Il est bon de sentir l'intérêt communal avant l'esprit partisan.

Pour finir, le groupe PLR remercie la conseillère communale en charge du dicastère pour ce projet mis en place en moins d'une année après l'annonce de la fermeture de la Poste. Nous associons bien évidemment l'ensemble du Conseil communal qui a apporté une solution de gestion privée, intégrant le partage du risque et ceci avec proactivité et efficience. Comme nous, votez oui. Merci à eux et merci pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit budgétaire annuel de 50'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la prise en charge, à titre subsidiaire, d'une part du déficit de l'association Le Carcoie farceur, structure parascolaire, durant les exercices comptables 2027, 2028 et 2029.

Article 2 : La charge sera comptabilisée au compte d'exploitation n°36370.06 « Subventions structures d'accueil parascolaire » du chapitre 54510 « Crèches et garderies ».

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à signer la convention d'exploitation fixant les conditions d'octroi de la garantie financière.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Monsieur le président du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

8. Informations du Conseil communal

Mme Sarah Collioud (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dès la rentrée d'août 2026, 50 places supplémentaires de parascolaire seront donc ouvertes dans les locaux rénovés de l'ancienne Poste. L'exploitation sera assurée par l'association du Carcoie Farceur qui sera l'unique interlocuteur pour les inscriptions et les informations. Toutes les demandes peuvent lui être adressées par mail. Une information aux parents sera transmise par le Carcoie Farceur et la Commune communiquera via les réseaux sociaux et le prochain tout-ménage.

Le Conseil communal se réjouit de pouvoir réhabiliter cet espace afin de répondre aux besoins des familles et d'offrir un accueil de qualité, en s'appuyant sur l'expertise du Carcoie Farceur dans l'encadrement et l'accompagnement des enfants. J'en profite ici pour remercier la directrice du Carcoie, Mme Huguelet et son comité, pour leur implication, leur motivation et les beaux échanges passés et à venir dans ce défi à relever. Ce dossier a nécessité de bousculer un peu les agendas tant du Conseil général que du Service technique, des architectes et du Carcoie Farceur afin de permettre une ouverture la plus rapide possible.

Nous remercions le Conseil général pour la confiance accordée dans ce dossier au cours des différentes votations, qui ont toutes été soutenues à l'unanimité, ce qui dénote d'une forte volonté de tous les partis de faire évoluer cette situation pour les familles du village. »

Mme Anneline Straubhaar (CC) : « Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'occasion de Conseil général, j'aimerais profiter de vous présenter M. Maxime Glanzmann qui est le responsable du Service financier et qui est désormais administrateur-adjoint. Nous profitons de le remercier pour son travail. »

9. Divers et réponses aux questions écrites

M. Etienne Matile (PLR) : « Chers camarades, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez accepté le rapport du Conseil communal concernant l'étude d'aménagement de la place du Petit-Cortailod en septembre 2025. La motion déposée en 2023 demandait entre autres la suppression totale des places situées en zone bleue. La peinture des places en zone bleue devant le caveau a donc été effacée ce mois-ci. Deux grosses pierres noirâtres et deux blocs de béton hideux, datant probablement de la deuxième guerre mondiale, ont été placés à l'endroit des places pour empêcher les autos de parquer. Les bacs devant l'hôtel ont été avancés. Le rendu visuel est plutôt hideux.

Sachant que les travaux d'aménagement ne débuteront pas avant 2028, je suggère que les Services communaux fassent un aménagement un peu plus esthétique que le statu quo actuel. En effet, deux saisons estivales nous séparent encore jusqu'au début des travaux.

Je propose donc de mettre quelques bacs à fleurs à la place des blocs de béton et surtout disposer autrement la muraille de bacs rectangulaires contenant des lauriers portugais qui se situent devant l'Hôtel du Vaisseau. L'avis du bureau d'urbanisme pourrait être bénéfique à ce sujet. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Michel Robyr (PLR) : « Concernant le Cercle scolaire, je voudrais quand même dire un petit mot. Merci Monsieur le président du PLR d'avoir souligné ce fait. J'aimerais quand même associer les autorités de l'Exécutif et du Législatif et surtout, à cet hémicycle, les mandataires. On a 13 millions dont 2 millions d'honoraires de mandataires, 15 %. J'avais quand même souligné à certaines personnes que piloter des mandataires, c'est de leur établir un cahier des charges, leur imposer un cahier des charges, commander, corriger et contrôler. J'ai suffisamment entendu parler de coûts d'honoraires durant ma carrière politique. Je suis une personne du monde des services et vous pouvez avoir l'exemple aujourd'hui, si on s'investit, on peut y arriver. Bonne chance à tous.

Un deuxième divers, toutes les personnes qui souhaiteraient boire un verre à l'Hôtel de Commune, je leur offre volontiers une première tournée. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

Michel Sansonnens

Etienne Matile

L'auteur du procès-verbal

L'administrateur :

Jean-Marc Paroz